

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 13 janvier 2026 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Manon Viens, mesdames les conseillères Marie-Claude Racine, Jacinthe Corriveau et Sandra Giasson et messieurs les conseillers, David Gervais et Sébastien Petitclerc.

Conseillère absente : Madame Isabelle Beaulieu.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 décembre 2025
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 16 décembre 2025
6. Comptes à payer du mois (234 305.49 \$)
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres de la Mairesse et du Directeur général
9. Correspondances
10. Inscription de l'Inspecteur au congrès de la COMBEQ
11. Inscription du Directeur incendie au congrès des chefs pompier
12. Inscription de l'Agente de développement au Rendez-Vous annuel des ADL
13. Inscription du Directeur général au congrès l'ADMQ
14. Inscription du Maire au congrès de la FQM
15. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
16. Avis de motion et présentation du règlement # 299-2026 (Règlement relatif l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises)
17. Avis de motion et présentation du règlement #300-2026 (Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac)
18. Avis de motion et présentation du règlement #301-2026 (Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux)
19. Proposition d'installer des détecteurs de mouvement au CMAE (10 200.00 \$)
20. Proposition pour installer un protecteur de phase au CMAE (8 000.00 \$)
21. Résolution pour autoriser l'Agente de développement à déposer une demande d'aide financière pour l'activité : Soirée contes et légendes
22. Résolution pour autoriser l'Agente de développement à déposer une demande d'aide financière pour l'activité : Parc en spectacle
23. Résolution pour autoriser l'Agente de développement à déposer une demande d'aide financière pour l'activité : Pièce de théâtre interactive pour enfants
24. Résolution pour remboursement des frais de formation des pompiers
25. Contribution de l'assurance collective de la Municipalité de Preissac pour l'employé #248
26. Abolition des frais de retard à bibliothèque municipale de Preissac
27. Résolution pour désigner un mandataire autorisé à signer le bail en son nom et qui confirme que lieux loués seront utilisés à des fins non lucratives favorisant l'accès du public au plan d'eau
28. Achat de 5 « bunker » pour le service incendie
29. Proposition pour installer un système de ventilation au conteneur (4 998.77 \$)
30. Appel d'offre sur invitation pour ponceau Sigouin
31. Enlèvement de la neige sur les bâtiments municipaux
32. Résolution annuelle pour aide financière aux organismes
33. Fondation OLO (200.00 \$)
34. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : [directon@preissac.com](mailto:directon@preissac.com))
35. Clôture et levée de l'assemblée 21H05

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue au public (5).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la Mairesse, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

01-01-2026

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 9 DÉCEMBRE 2025;

02-01-2026

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 décembre 2025.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 9 décembre 2025 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 16 DÉCEMBRE 2025;

03-01-2026

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 16 décembre 2025.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 16 décembre 2025 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

04-01-2026

6. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Manon Viens, Jacinthe Corriveau et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2500362 à C2500371 et C2600001 à C2500006. La séquence des chèques en ligne de L2500133 à L2500138 et L2600001 à L2600004. La séquence des paiements directs ACP de P2500419 à P2500435 et P2600001 à P2600028.

|                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| Total des factures              | 9 725.33 \$  |
| Total des chèques en ligne      | 61 568.13 \$ |
| Total des paiements directs ACP | 67 281.55 \$ |
| Total des salaires              | 95 730.48 \$ |

|                                 |               |
|---------------------------------|---------------|
| GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER | 234 305.49 \$ |
|---------------------------------|---------------|

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 13 janvier 2026.

Gérard Pétrin, directeur général

**7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;**

**7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.**

La mairesse, madame Manon Viens dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

**8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DE LA MAIRESSE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;**

**8. Compte rendu des rencontres de la Mairesse et du Directeur général.**

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

**9. CORRESPONDANCES;**

**9. Correspondances.**

La mairesse, madame Manon Viens fait la lecture d'un courriel que la municipalité de Preissac a reçue en rapport avec la signalisation dans une courbe du chemin de la Pointe.

**10. INSCRIPTION DE L'INSPECTEUR AU CONGRÈS DE LA COMBEQ;**

**05-01-2026**

**10. Inscription de l'inspecteur au congrès de la COMBEQ.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'inspecteur municipal, monsieur Claude Ménard à participer au congrès de la COMBEQ. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses de la conjointe sont à la charge de l'employé.

**11. INSCRIPTION DU DIRECTEUR INCENDIE AU CONGRÈS DES CHEFS POMPIERS (ACISQ);**

**06-01-2026**

**11. Inscription du directeur incendie au congrès des chefs pompiers (ACISQ).**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost ou son représentant à participer au congrès des chefs pompiers. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses de la conjointe sont à la charge de l'employé.

**12. INSCRIPTION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT AU RENDEZ-VOUS ANNUEL DES ADL;**

**07-01-2026**

**12. Inscription de l'Agente de développement au Rendez-vous annuel des ADL.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'Agente de développement à participer au Rendez-vous annuel des ADL. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses du conjoint sont à la charge de l'employée.

**13. INSCRIPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU CONGRÈS DE L'ADMQ;**

**08-01-2026**

**13. Inscription du directeur général au congrès de l'ADMQ.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer au congrès des directeurs municipaux du Québec (ADMQ). La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses de la conjointe sont à la charge de l'employé.

#### **14. INSCRIPTION DE LA MAIRESSE AU CONGRÈS FQM;**

09-01-2026

##### **14. Inscription de la Mairesse au congrès FQM.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la mairesse, madame Manon Viens à participer au congrès des maires (FQM). La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon le règlement en vigueur.

NB. : Les dépenses du conjoint sont à la charge de l'Élu.

#### **15. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU);**

10-01-2026

##### **15. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

**DE NOMMER** les personnes suivantes au comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

- Marie-Claude Racine
- Francoise Raby
- Robert Brassard
- Amélie Massé
- Sandra Giasson
- Bernard Fleury
- Claude Ménard

#### **16. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #299-2026 (RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDITS DE TAXES POUR FAVORISER LA CROISSANCE DE CERTAINES ENTREPRISES);**

11-01-2026

##### **16. Avis de motion et présentation du projet de règlement #299-2026 (Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises).**

La conseillère, madame Jacinthe Corriveau donne avis de motion et présente le projet de règlement #299-2026 intitulé « *Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises* ».

#### **17. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #300-2026 (RÈGLEMENT ÉDICTIONT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;**

12-01-2026

##### **17. Avis de motion et présentation du projet de règlement #300-2026 (Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac.**

Le conseiller, monsieur David Gervais donne avis de motion et présente le projet de règlement #300-2026 intitulé « *Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac* ».

**18. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT #301-2026 (RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX);**

13-01-2026

**18. Avis de motion et présentation du règlement #301-2026 (Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux).**

La conseillère, madame Marie-Claude Racine donne avis de motion et présente le projet de règlement # 301-2026 intitulé « *Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux* ».

**19. PROPOSITION POUR INSTALLER DES DÉTECTEURS DE MOUVEMENT AU CMAE (10 200.00 \$);**

14-01-2026

**19. Proposition pour installer des détecteurs de mouvement au CMAE (10 200.00 \$).**

**ATTENDU QUE** la municipalité cherche des moyens pour rendre le complexe multifonctionnel Agnico-Eagle plus efficient au niveau de la consommation électrique;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'achat et l'installation des détecteurs de mouvement au CMAE au montant de 10 200.00 \$ qui limitera le système d'échangeur d'air.

**20. PROPOSITION POUR INSTALLER UN PROTECTEUR DE PHASE (8 000.00 \$);**

15-01-2026

**20. Proposition pour installer un protecteur de phase (8 000.00 \$).**

**ATTENDU QUE** l'installation d'un protecteur de surtension en cas de tonnerre et/ou de foudre pourrait prévenir des bris sur le système électrique tel que ceux que nous avons l'été dernier;

**II EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Jacinthe Corriveau, et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** l'achat et l'installation d'un protecteur de phase au montant de 8 000.00 \$.

**21. RÉOLUTION POUR AUTORISER L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACTIVITÉ : SOIRÉE CONTES ET LÉGENDES;**

16-01-2026

**21. Résolution pour autoriser l'Agente de développement à déposer une demande d'aide financière pour l'activité : Soirée et Légendes.**

**ATTENDU QUE** la MRC Abitibi est à recevoir les projets dans le cadre d'activité culturelle territoriale ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'ADL à déposer une demande d'aide financière pour l'activité : Soirée contes et Légendes, au montant de \$520.00 \$ et la participation de la municipalité serait de 280.00 \$.

**22. RÉOLUTION POUR AUTORISER L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACTIVITÉ : PARC EN SPECTACLE;**

17-01-2026

**22. Résolution pour autoriser l'agente de développement à déposer une demande d'aide financière pour l'activité : Parc en spectacle.**

**ATTENDU QUE** la MRC Abitibi est à recevoir des projets dans le cadre de l'entente culturelle;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'ADL à déposer une demande d'aide financière pour l'activité : Parc en spectacle et le montant de la participation de la municipalité serait de 700.00 \$.

**23. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACTIVITÉ : PIÈCE DE THÉÂTRE INTERACTIVE POUR ENFANTS;**

18-01-2026

**23. Résolution pour autoriser l'Agente de développement à déposer une demande d'aide financière pour l'activité : Pièce de théâtre interactive pour enfants.**

**ATTENDU QUE** la MRC Abitibi est à recevoir des projets dans le cadre de son Fonds culturel;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'ADL à déposer une demande d'aide financière pour l'activité : Pièce de théâtre pour enfant : « Roi moustique. Le montant de la soumission est de 2 573.14 \$ et la participation de la municipalité de Preissac est de 20% pour le premier 2 000.00 \$ et le reste est assumé par cette dernière, pour un montant final de montant de \$573.14.

**24. RÉSOLUTION POUR REMBOURSEMENT DE FORMATION DES POMPIERS;**

19-01-2026

**24. Résolution pour remboursement de formation des pompiers.**

**ATTENDU QUE** le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

**ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier 1 et/ou de 10 pompiers pour les programmes autres au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Abitibi en conformité avec l'article 6 du Programme.

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolue de présenter une demande d'Aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Abitibi.

**25. CONTRIBUTION DE L'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EMPLOYÉ #248;**

20-01-2026

**25. Contribution de l'assurance collective de la municipalité pour l'employé #248.**

**ATTENDU QUE** l'employé #248 est en congé maladie pour une période indéterminée et ne peut bénéficier d'une exemption de prime d'assurance que pour une courte période;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** que la municipalité de Preissac défraie un montant additionnel maximal de 75.00 \$ par mois pour l'assurance collective et cela jusqu'au retour de l'employé #248.

**26. ABOLITION DES FRAIS DE RETARD À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE PREISSAC;**

21-01-2026

**26. Abolition des frais de retard à la bibliothèque municipale de Preissac.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire continuer d'offrir un service de bibliothèque de qualité à sa population;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les normes recommandées pour tout service de bibliothèque publique afin de rendre accessible la lecture, la culture et l'information à l'ensemble de la population, la gratuité est un atout certain;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais d'abonnement à la bibliothèque de Preissac sont abolis depuis plusieurs années déjà, favorisant ainsi un accès équitable et universel aux services de la bibliothèque pour tous les citoyens et citoyennes;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de retard peuvent décourager certaines personnes de fréquenter la bibliothèque et d'emprunter des livres;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abolition des frais de retard favorise un accès équitable à la culture et à la connaissance, celui-ci n'étant pas entravé par des considérations financières;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents à l'assemblée :**

**QUE** soient abolis les frais de retard à la bibliothèque municipale de Preissac, à compter du 13 janvier 2026 et ce, pour l'ensemble des abonnés de sa bibliothèque.

**27. RÉOLUTION POUR DÉSIGNER UN MANDATAIRE AUTORISÉ À SIGNER LE BAIL EN SON NOM ET QUI CONFIRME QUE LES LIEUX LOUÉS SERONT UTILISÉS À DES FINS NON LUCRATIVES FAVORISANT L'ACCÈS DU PUBLIC AU PLAN D'EAU;**

22-01-2026

**27. Résolution pour désigner un mandataire autorisé à signer le bail en son nom et qui confirme que les lieux loués seront utilisés à des fins non lucratives favorisant l'accès du public au plan d'eau.**

**ATTENDU QUE** le bail du terrain sur lequel est situé le débarcadère Tancred arrive à échéance;

**ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ce bail pour assurer la continuité de l'utilisation du débarcadère et que la Direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation sollicite une résolution désignant un mandataire;**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

**DE DÉSIGNER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin comme mandataire autorisé à signer en son nom et qui confirme que les lieux loués seront utilisés à des fins non lucratives favorisant l'accès du public au plan d'eau.

## **28. ACHAT DE « BUNKER » POUR SERVICE INCENDIE**

**23-01-2026**

### **28. Achat de « bunker » pour service incendie.**

**ATTENDU QUE** cinq « bunker » sont arrivé à expiration et qu'il y lieu de les remplacer;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'achat de cinq « bunker » pour le service incendie de Preissac au montant de 14 934.92 \$.

## **29. SYSTÈME DE VENTILATION CONTENEUR (4 998.77 \$);**

**24-01-2026**

### **29. Système de ventilation conteneur (4 998.77 \$).**

**ATTENDU QUE** le conteneur dans lequel est entreposé la motoneige du service incendie a provoqué avec le temps de l'humidité causé par l'absence de ventilation;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'installation d'un système de ventilation dans le conteneur près de la caserne du secteur Tancred au montant de 4 988.77 \$.

## **30. APPEL D'OFFRE SUR INVITATION POUR LE PONCEAU SIGOUIN;**

**25-01-2026**

### **30. Appel d'offre sur invitation pour le ponceau Sigouin.**

**ATTENDU QUE** le document d'appel d'offres préparé par la FQM est presque terminé et que la prochaine étape est d'aller en appel offres pour octroyer un contrat qui déterminera la faisabilité, les plans et devis nécessaires pour l'étape ultime de rédiger un document d'appel d'offres final sur le SEAO (Système électronique d'appel d'offres) pour trouver une entreprise qui réalisera le ponceau sur le ruisseau Sigouin ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à procéder dans ce dossier dès que les documents seront prêts et disponibles.

## **31. ENLÈVEMENT DE LA NEIGE SUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX;**

**26-01-2026**

### **31. Enlèvement de la neige sur les bâtiments municipaux.**

**ATTENDU QUE** les précipitations de neige s'accumulent sur les différents toits des édifices municipaux et qu'éventuellement il faudra procéder à l'enlèvement de celle-ci;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin et le responsable des infrastructures, monsieur Yvan Lachance, à prendre les moyens nécessaires pour dégager la neige sur les couvertures des bâtiments municipaux si requis.

## **32. RÉOLUTION ANNUELLE POUR AIDE FINANCIÈRE ORGANISMES**

**27-01-2026**

### **32. Résolution annuelle pour aide financière organismes.**

**ATTENDU QUE** les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2026;

**ATTENDU QUE** le conseil a étudié les différentes demandes;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** les demandes des organismes suivants :



- Cercle des fermières : 2 700.00 \$
- Club Preissac d'art en Or : 3 500.00 \$
- Club de l'Age d'or : 3 000.00 \$
- École Saint-Paul : 3 250.00 \$
- Bibliothèque municipale de Preissac : 3 535.00 \$
- Club des jeunes : 1 000.00 \$

**33. FONDATION OLO (200.00 \$)**

**28-01-2026**

**33. Fondation OLO (200.00 \$).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le versement d'un montant de 200.00 \$ à la Fondation OLO.

**34. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : [DIRECTION@PREISSAC.COM](mailto:DIRECTION@PREISSAC.COM);**

**34. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : [direction@preissac.com](mailto:direction@preissac.com).**

La mairesse, madame Manon Viens répond aux questions suivantes :

- Ponceau Sigouin
- Autorisation ministérielle
- Porteurs de dossier
- Comité asphalte
- Croix de chemin
- Autorisation bail débarcadère
- Comité environnement-lac- forêt
- CREAT
- Statistique FB-WEB
- Règlements

**35. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

**29-01-2026**

**35. Clôture et levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

**DE CLORE** la session. Il est 21h05.

**N.B.** Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

**N B.** Je, Manon Viens, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MANON VIENS**  
**MAIRESSE**

**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL /**  
**GREFFIER-TRÉSORIER**

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 10 février 2026 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Manon Viens, mesdames les conseillères Marie-Claude Racine, Jacinthe Corriveau, Isabelle Beaulieu et Sandra Giasson et monsieur le conseiller David Gervais.

Conseiller absent : Monsieur Sébastien Petitclerc.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 janvier 2026
5. Comptes à payer du mois (306 612.43 \$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres de la Mairesse et du Directeur général
8. Correspondances
9. Achat de fleurs (5 467.06 \$) et 350 arbustes (21 \$ / chaque pour distribution aux citoyens
10. Dépôt du rapport des dépenses de plus de 2 000 \$ qui totalisent plus de 25 000 \$ (disponible sur le site [WWW.PREISSAC.COM](http://WWW.PREISSAC.COM))
11. Affectation d'un montant pour le Fonds élection (6 000 \$)
12. Adoption du règlement # 299-2026 (Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises)
13. Consultation publique pour le règlement sur l'entretien et l'occupation des bâtiments patrimoniaux, le 10 mars 2026 à 19h00.
14. Embauche d'un intérim pour absence de l'employé # 256
15. Résolution pour dons et subventions (accueil Hervé Bibeau, Club de motoneige Malartic, Radio Boréal et le Journal L'alliance)
16. Résolution pour bail de gravière (361 \$)
17. Résolution pour achat de bottes (EPI) pour les employés extérieur (250 \$)
18. Adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
19. Information sur le budget du party de Noël
20. Résolution pour loisirs et sport Abitibi-Témiscamingue (LSAT) pour le projet « Circonflexe »
21. Autorisation de signature pour entente avec le CISSAT
22. Achat de lunette virtuelle pour formation des pompiers (1 000 \$)
23. Achat de trois bombonnes respiratoires pour les pompiers (6 000 \$)
24. Activité d'escalade sur glace le 22 février (400 \$)
25. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : [directon@preissac.com](mailto:directon@preissac.com))
26. Clôture et levée de l'assemblée 20H43

## 1. MOT DE BIENVENUE;

### 1. Mot de bienvenue.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue au public (4).

## 2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

### 2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la Mairesse, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

30-02-2026

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :  
  
D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2026;**

31-02-2026

**4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 janvier 2026.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :  
  
D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 13 janvier 2026 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

**5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;**

32-02-2026

**5. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Manon Viens, Jacinthe Corriveau et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2600007 à C2600021. La séquence des chèques en ligne de L2600005 à L2600015. La séquence des paiements directs ACP de P2600029 à P2600071.

|                                               |                             |
|-----------------------------------------------|-----------------------------|
| Total des factures                            | 28 902.17 \$                |
| Total des chèques en ligne                    | 146 731.49 \$               |
| Total des paiements directs ACP               | 91 612.32 \$                |
| Total des salaires                            | 39 366.45 \$                |
| <b><u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u></b> | <b><u>306 612.43 \$</u></b> |

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 10 février 2026.

\_\_\_\_\_  
Gérard Pétrin, directeur général

**6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;**

**6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.**

La mairesse, madame Manon Viens dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

**7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DE LA MAIRESSE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;**

**7. Compte rendu des rencontres de la Mairesse et du Directeur général.**

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

**8. CORRESPONDANCES;**

**8. Correspondances.**

La mairesse, madame Manon Viens fait la lecture d'une lettre que la municipalité de Preissac a reçue de l'école de karaté Thériault au sujet d'une commandite.

**9. ACHAT DE FLEURS (5 467.06 \$) ET 350 ARBUSTES (21 \$ / CHAQUE) POUR DISTRIBUTION AUX CITOYENS;**

**33-02-2026**

**9. Achat de fleurs (5 467.06 \$) et 350 arbustes (21 \$ / chaque) pour distribution aux citoyens.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'achat de fleurs pour un montant de 5 467.06 \$ ainsi que l'achat de 350 arbustes pour un prix de 21 \$/ chaque. Les arbustes seront distribués lors de la journée du 16 mai et une participation financière des citoyens sera exigés.

**10. DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES DE PLUS DE 2 000 \$ QUI TOTALISENT PLUS DE 25 000 \$ (DISPONIBLE SUR LE SITE [WWW.PREISSAC.COM](http://WWW.PREISSAC.COM));**

**10. Dépôt du rapport des dépenses de plus de 2 000 \$ qui totalisent plus de 25 000 \$ (disponible sur le site [WWW.PREISSAC.COM](http://WWW.PREISSAC.COM)).**

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil le rapport des dépenses de plus de 2 000 \$ qui totalisent plus de 25 000 \$ est disponible via le site WEB de la municipalité tel que prescrit par la loi.

**11. AFFECTATION D'UN MONTANT POUR LE FONDS ÉLECTION (6 000 \$);**

**34-02-2026**

**11. Affectation d'un montant pour le Fonds élection (6 000 \$).**

**CONSIDÉRANT QUE**, par sa résolution numéro 41-02-2022, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**CONSIDÉRANT** ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds des sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2025 (qui ne doit pas être prise en compte);

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 6 000.00 \$;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu majoritairement :

**D'AFFECTER** au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 6 000.00 \$ pour l'exercice financier 2026;

**QUE** les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

**12. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 299-2026 (RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDITS DE TAXES POUR FAVORISER LA CROISSANCE DE CERTAINES ENTREPRISES);**

**35-02-2026**

**12. Adoption du règlement # 299-2026 (règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises).**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement portant le numéro 299-2026 portant sur un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises.

- Avis de motion : 13 janvier 2026
- Présentation du projet de règlement : 13 janvier 2026
- Adoption du règlement : 10 février 2026
- Publication du règlement : 12 février 2026
- Entrée en vigueur : 12 février 2026

13. CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE RÈGLEMENT SUR L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DES BATIMENTS PATRIMONIAUX;

13. Consultation publique sur le Règlement sur l’entretien et l’occupation des bâtiments patrimoniaux.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, informe les citoyens présents de la tenue d’une consultation publique sur le règlement sur l’entretien et l’occupation des bâtiments patrimoniaux qui aura lieu le 10 mars à 19h00, juste avant la réunion régulière du conseil.

14. EMBAUCHE D’UN INTÉRIM POUR ABSENCE DE L’EMPLOYÉ # 256;

36-02-2026

14. Embauche d’un intérim pour absence # 256.

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à l’affichage d’un poste d’agente de développement par intérim et qu’un comité de sélection a fait des recommandations au conseil;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

**D’EMBAUCHER** madame Chantal Roy au poste d’agente de développement par intérim pour combler l’absence d’une durée indéterminée de l’employé # 256.

15. RÉOLUTION POUR DONS ET SUBVENTIONS (ACCUEIL HERVÉ BIBEAU, CLUB DE MOTONEIGE MALARTIC, RADIO BORÉAL ET LE JOURNAL L’ALLIANCE);

37-02-2026

15. Résolution pour dons et subventions (Accueil Hervé Bibeau, Club de motoneige Malartic, Radio boréal et le Journal l’Alliance).

**ATTENDU QUE** les organismes ci-dessus ont fait des demandes de dons et de subventions;

**D’ACCORDER** à ces organismes les montants suivants :

- Accueil Hervé Bibeau : 200 \$
- Club de motoneige Malartic : 500 \$
- Radio Boréal : 200 \$
- Journal l’Alliance : 5 000 \$ (une évaluation de bonification sera faite au courant du mois de juin 2026)

16. RÉOLUTION POUR BAIL DE GRAVIÈRE (361 \$);

38-02-2026

16. Résolution pour bail de gravière (361 \$).

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

**D’AUTORISER** une dépense de 361.00 \$ pour le renouvellement d’un bail de gravière/sablière situé au chemin des Noisetiers soit le BNE 48399.

**DE DÉSIGNER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à titre de requérant pour la demande de renouvellement de bail.

17. RÉOLUTION POUR ACHAT DE BOTTES (EPI) POUR EMPLOYÉS EXTÉRIEURS (250 \$);

39-02-2026

17. Résolution pour achat de bottes (EPI) pour employés extérieurs (250 \$).

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac alloue un montant annuel pour des bottes de protection (EPI) pour les employés qui travaillent à l’extérieurs;

**ATTENDU QUE** ce montant n’a pas été indexé depuis ses début (2013) et qu’il y lieu de bonifier cette allocation;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Isabelle Beaulieu, et unanimement résolu :

**D’AUTORISER** le versement annuel de 250 \$ à chaque employé qui travaille à l’extérieur pour l’achat de bottes de sécurité (EPI).

**18. ADHÉSION À L’UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)(647.52 \$);**

40-02-2026

**18. Adhésion à l’Union des municipalités du Québec (UMQ) (647.52 \$).**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac approuve les revendications de l’UMQ pertinentes pour notre région;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

**D’ADHÉRER** à l’Union des municipalités du Québec (UMQ) pour un montant de 647.52 \$.

**19. INFORMATION SUR LE BUDGET DU PARTY DE NOEL;**

**19. Information sur le budget du party de Noël.**

Madame la mairesse, Manon Viens tenait à faire une précision sur le dernier party de Noël en rapport avec le budget initialement prévu. Les coûts de l’activité à laquelle les Élus, les employés, les Premiers répondants et les pompiers ont participé ont finalement dépassés le budget autorisé par le conseil, donc par souci de transparence, la Mairesse informe les citoyens que le party a finalement coûté près de 3 992.00 \$ (en soustrayant l’inventaire) au lieu des 2 000 \$ prévu.

**20. RÉSOLUTION POUR LOISIRS ET SPORTS ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (LSAT) POUR LE PROJET « CIRCONFLEXE »;**

41-02-2026

**20. Résolution pour Loisirs et sports Abitibi-Témiscamingue (LSAT) pour le projet « Circonflexe ».**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac souhaite faire partie du projet « Circonflexe » qui consiste à avoir des équipements de loisir et de les rendre disponible aux citoyens, tel que des raquettes, des ballons, des gants, des battes, etc. ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

**DE DÉPOSER** une demande de faire partie du projet « Circonflexe ».

**21. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR ENTENTE AVEC LE CISSSAT;**

42-02-2026

**21. Autorisation de signature pour entente avec le CISSSAT.**

**ATTENDU QUE** le CISSSAT propose une entente pour soutenir les municipalités qui ont ou auront des premiers répondants sur leur territoire par le financement de biens admissibles comme les trousseaux de premiers soins, des pièces de défibrillateur, etc.;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

**D’AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à cette entente.

**22. ACHAT DE LUNETTE VIRTUELLE POUR FORMATION DES POMPIERS (1000\$);**

43-02-2026

**22. Achat de lunette virtuelle pour formation des pompiers (1 000 \$).**

**ATTENDU QUE** les pompiers doivent suivre des formations selon des besoin spécifique à leur hiérarchie et que certaines de ces formations ont besoin de lunette virtuelle;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'achat de lunette virtuelle pour la formation des pompiers au montant de 1 000 \$.

**23. ACHAT DE TROIS BONBONNES RESPIRATOIRES POUR POMPIERS (6 000\$);**

**44-02-2026**

**23. Achat de trois bonbonnes respiratoires pour pompiers (6 000 \$).**

**ATTENDU QUE** certaines bonbonnes respiratoires ne sont plus conformes et l'on doit les remplacer;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère, Marie-Claude et résolue unanimement :

**D'AUTORISER** l'achat de trois cylindres en fibre de carbone 4500 PSI, 45 minutes au montant de 1 711.27 \$ chaque plus les taxes applicables.

**24. ACTIVITÉ D'ESCALADE SUR GLACE LE 22 FÉVRIER (400 \$);**

**45-02-2026**

**24. Activité d'escalade sur glace le 22 février (400 \$).**

**ATTENDU QUE** Camp de base Abitibi a fait une proposition d'organiser une activité d'escalade sur glace au montant de 400 \$;

**ATTENDU QUE** la municipalité pourrait aussi profiter de cet événement pour organiser d'autres activité comme la glissade et des jeux;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** que la municipalité de Preissac défraie un montant de 400 \$ pour l'activité d'escalade sur glace.

**25. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : [DIRECTION@PREISSAC.COM](mailto:DIRECTION@PREISSAC.COM);**

**25. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : [direction@preissac.com](mailto:direction@preissac.com).**

La mairesse, madame Manon Viens répond aux questions suivantes :

- TECQ- fosses septiques
- Inventaire des installations septiques
- Fonds élection
- Assurances des sentiers municipaux
- Drager- équipements respiratoire
- Factures Sonospec
- Nortech surveillance informatique
- Plants et arbustes
- Étude des berges du lac Preissac
- Règlements 299-2026
- Comité environnement

**26. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

**46-02-2026**

**26. Clôture et levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marie-Claude racine et résolu unanimement :

**DE CLORE** la session. Il est 20h43.

**N.B.** Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

**N B.** Je, Manon Viens, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MANON VIENS**  
**MAIRESSE**

**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL /**  
**GREFFIER-TRÉSORIER**



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 10 mars 2026 à compter de 19h46 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Manon Viens, mesdames les conseillères Marie-Claude Racine, Jacinthe Corriveau, Sandra Giasson et Isabelle Beaulieu et messieurs les conseillers, David Gervais et Sébastien Petitclerc.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 février 2026
5. Comptes à payer du mois (152 660.03 \$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres de la Mairesse et du Directeur général
8. Correspondances
9. Adoption du règlement # 300-2026 intitulé « Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac »
10. Adoption du règlement # 301-2026 intitulé « Règlement sur l'entretien et l'occupation des bâtiments patrimoniaux »
11. Dérogation mineure au 104, chemin des Peupliers
12. Demande d'annulation du programme de rachat des armes à feu du gouvernement fédéral
13. Tour cycliste d'Abitibi 2026 (proposition)
14. Demande de l'école de karaté Thériault (200 \$)
15. Aménagement de la caserne #1 (3 700 \$)
16. Nomination d'une représentante désignée auprès du réseau BIBLIO ATNQ
17. Formation ADMQ tourné de zone (448.40 \$)
18. Résolution d'intention afin de poursuivre l'étude d'opportunité-optimisation des ressources entre service de sécurité incendie – phase 2
19. Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèque publique
20. Mandat pour évaluateur agréé
21. Rencontre des Élus et des Directeurs généraux de la MRC le 15 avril
22. Achat de pièces pour rétro caveuse (2 585.58 \$)
23. Rencontre du monde municipal annuelle organisée par CPAT (conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue) à Rouyn-Noranda le 7 et 8 mai prochain
24. Embauche pour remplacement de l'employé # 185
25. Résolution constituant l'organisation municipale de la sécurité civile
26. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : [directlon@preissac.com](mailto:directlon@preissac.com))
27. Clôture et levée de l'assemblée 20H48

## **1. MOT DE BIENVENUE (12);**

### **1. Mot de bienvenue (12).**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue au public.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;**

### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session.**

Après vérification et confirmation du quorum, madame la mairesse, ouvre la réunion. Elle débute à 19h46.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

47-03-2026

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 FÉVRIER 2026;**

48-03-2026

**4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 février 2026.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 10 février 2026 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

**5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;**

49-03-2026

**5. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame la mairesse, Manon Viens et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2600022 à C2600052. La séquence des chèques en ligne de L2600016 à L2600026. La séquence des paiements directs ACP de P2600072 à P2600119.

|                                        |                      |
|----------------------------------------|----------------------|
| Total des factures                     | 53 645,99 \$         |
| Total des chèques en ligne             | 27 187,49 \$         |
| Total des paiements directs ACP        | 29 700,64 \$         |
| Total des salaires                     | 42 125,91 \$         |
| <b>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</b> | <b>152 660.03 \$</b> |

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 10 mars 2026.

\_\_\_\_\_  
Gérard Pétrin, directeur général

**6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;**

**6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.**

La mairesse, madame Manon Viens dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

**7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;**

**7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.**

La Mairesse informe les citoyens présents des rencontres auxquelles elle a participé.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

## 8. CORRESPONDANCES;

### 8. Correspondances.

La mairesse, madame Manon Viens donne la parole à la conseillère, madame Marie-Claude Racine et elle fait la lecture de deux lettres reçues à la municipalité de Preissac :

- Remerciement de la biblio de Preissac pour la subvention reçue de la part de la municipalité.
- Remerciement des Fermières de Preissac pour le montant versé à leur organisme.

## 9. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 300-2026 INTITULÉ “RÈGLEMENT ÉDICTIONNANT LE CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC”;

50-03-2026

### 9. Adoption du règlement # 300-2026 intitulé « Règlement édictant le code d’éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac ».

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et unanimement résolu :

**D’ADOPTER** le règlement portant le numéro 300-2026, portant sur le code d’éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac.

- Avis de motion : 13 janvier 2026
- Présentation du projet de règlement : 13 janvier 2026
- Avis publics d’adoption : 15 février 2026
- Adoption du règlement : 10 mars 2026
- Publication du règlement : 12 mars 2026
- Entrée en vigueur : 12 mars 2026
- Transmission MAMH : 17 mars 2026

## 10. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 301-2026 INTITULÉ “RÈGLEMENT SUR L’ENTRETIEN ET L’OCCUPATION DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX”;

51-03-2026

### 10. Adoption du règlement # 301-2026 intitulé « Règlement sur l’entretien et l’occupation des bâtiments patrimoniaux ».

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement a été précédé d’un avis de motion donné lors de la séance du conseil tenue le 13 janvier 2026 conformément à l’article 445 du Code municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement a été précédé d’un projet de règlement adopté par résolution le 13 janvier 2026 conformément à l’article 123 et suivant de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement a été précédé d’une assemblée de consultation tenue le 10 mars 2026 conformément à l’article 125 et suivant de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

**QUE** le règlement # 301-2026 soit adopté et qu’il soit statué et décrété qu’à compter de l’entrée en vigueur dudit règlement # 301-2026, que les bâtiments patrimoniaux identifiés dans l’inventaire adopté par la MRC Abitibi en vertu de l’article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel. Les bâtiments visés par cet inventaire ne seront connus qu’en 2026 ou en 2027.

## 11. DÉROGATION MINEURE AU 104, CHEMIN DES PEUPLIERS;

52-03-2026

### 11. Dérogation mineure au 104, chemin des Peupliers.

**ATTENDU QU’**en date du 4 février 2026, Monsieur Sylvain Bordeleau a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 104, chemin des Peupliers, à Preissac, sur le lot 4 592 986 Cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** cette demande de dérogation mineure consiste à permettre la régularisation de la distance pour les marges latérales pour le bâtiment principal, la norme étant de 5 mètres pour la distance du bâtiment en rapport avec 1.47 mètres actuellement;

**ATTENDU QUE** la marge pour le garage était de 10 mètres à l’époque, elle est de 15 mètres actuellement;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

**D’ACCEPTER** la demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 239-2014, produite par Monsieur Sylvain Bordeleau.

|                                                        |                 |
|--------------------------------------------------------|-----------------|
| Réception de la demande                                | 4 février 2026  |
| Publication sur le site internet et journal l’alliance | 15 février 2026 |
| Rencontre du comité consultatif d’urbanisme            | 18 février 2026 |
| Acceptation du conseil municipal # 52-03-2026          | 10 mars 2026    |

**12. DEMANDE D’ANNULATION DU PROGRAMME DE RACHAT DES ARMES À FEU DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL;**

53-03-2026

**12. Demande d’annulation du programme de rachat des armes à feu du gouvernement fédéral.**

**Considérant** que le gouvernement fédéral a lancé le 17 janvier 2026, le programme fédéral de rachat d’armes à feu de style arme d’assaut;

**Considérant** que les Canadiens disposent de la période du 19 janvier au 31 mars 2026 pour adhérer audit programme, lequel prévoit la remise volontaire de leurs armes prohibées en échange d’une indemnisation;

**Considérant** que les compensations financières prévues dans le cadre du programme de rachat sont jugées insuffisantes, inéquitables ou non garanties pour l’ensemble des propriétaires concernés;

**Considérant** que les armes visées par la prohibition sont des armes civiles de chasse ou de tir sportif à conception moderne, et non des armes d’assaut militaires, et qu’elles ne sont ni utilisées ni requises par les Forces armées canadiennes pour assurer la défense du pays;

**Considérant** que sur le territoire québécois, la sûreté du Québec coordonnera l’opération;

**Considérant** que les ressources policières sont déjà limitées et que leur mobilisation pour l’application de ce régime détourne des effectifs essentiels à la lutte contre la criminalité réelle;

**Considérant** que la confiance entre la population et les corps policiers est un pilier fondamental de la sécurité publique;

**Considérant** que l’application coercitive de cette prohibition risque de nuire à cette relation de confiance et d’accentuer les tensions sociales;

**Considérant** que la sécurité publique constitue une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral, provincial, municipal ainsi que les corps policiers;

**Considérant** que les municipalités sont des gouvernements de proximité, directement responsable du bien-être, de la cohésion sociale et de la sécurité de leur population;

**Considérant** que les détenteurs légaux d’armes à feu sont déjà soumis à un régime strict de permis, de formation, d’enregistrement, de vérifications d’antécédents, d’entreposage sécuritaire et de conformité aux lois;

**Considérant** que les données disponibles démontrent que les armes utilisées dans les crimes violents proviennent majoritairement du marché noir et non du marché légal;

**Considérant** que la priorité en matière de sécurité publique devrait être accordée à la lutte contre le trafic illégal d’armes, les groupes criminalisés et la contrebande;

**Considérant** que la prohibition de ce régime représente une atteinte aux droits de propriété légitime de ces citoyens;

**Considérant** que ce régime ne tient pas compte des réalité territoriales, sociales, économiques et culturelles propres aux municipalités;

**Considérant** que plusieurs communautés rurales, agricole et nordiques utilisent les armes à feu de manière légitime pour la chasse, la subsistance, la protection des animaux d'élevage et la sécurité personnelle en région isolée;

**Considérant** que plusieurs provinces canadiennes ont publiquement exprimé leur opposition à ce régime de prohibition et de rachat, refusant d'y collaborer ou d'en assurer l'application, en raison de son inefficacité, de son coût et de son caractère injuste;

**Considérant** que les municipalités ne disposent d'aucun pouvoir réel dans l'élaboration de cette politique, mais subissent directement ses impacts;

**En conséquence**, madame la mairesse Manon Viens propose et il est unanimement résolu :

Que la municipalité de Preissac demande officiellement au gouvernement fédéral de mettre fin à son programme de rachat des armes à feu de style arme d'assaut.

Que, dans l'éventualité où ce programme ne serait pas abrogé, la Municipalité de Preissac demande officiellement à la Sûreté du Québec de ne pas appliquer, sur son territoire, les mesures de prohibition et de rachat obligatoire des armes à feu prévues par le gouvernement fédéral.

Que la Municipalité affirme que la priorité en matière de sécurité publique doit être la lutte contre le trafic illégal d'armes, le crime organisé et la violence armée réelle, plutôt que la confiscation d'armes légalement détenues.

Que la Municipalité demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin de revoir l'approche actuelle et de privilégier des politiques fondées sur des données probantes et l'efficacité réelle en matière de sécurité publique.

Que la Municipalité affirme son soutien aux citoyens respectueux des lois, aux chasseurs, aux agriculteurs, aux communautés rurales et aux utilisateurs légitimes d'armes à feu.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise :

- À la Sûreté du Québec;
- Au ministre de la Sécurité publique du Québec ;
- Au premier ministre du Québec;
- Au ministre fédéral de la Sécurité publique;
- Aux députés provinciaux et fédéraux concernés;
- À la Fédération québécoises des municipalité (FQM);
- À l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

### **13. TOUR CYCLISTE D'ABITIBI 2026 (PROPOSITIONS);**

**54-03-2026**

#### **13. Tour cycliste d'Abitibi 2026 (propositions)**

**ATTENDU QUE** le tour cycliste de l'Abitibi est une occasion de faire connaître notre belle localité;

**ATTENDU QUE** le tour cycliste de l'Abitibi a proposé 3 scénarios pour une escale à Preissac;

1. Un départ hommes le 10 juillet 2026 avec un repas pour les accompagnateurs et athlètes.
2. Un départ pour les femmes le 19 juillet 2026 avec repas pour accompagnateurs et athlètes.
3. Le scénario 1 départ femmes et scénario 2 départ hommes avec repas.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

**DE RETENIR** le scénario 3 avec deux départs (10 et 19 juillet 2026) et de fournir le repas des accompagnateurs et athlètes.

**14. DEMANDE DE L'ÉCOLE DE KARATÉ THÉRIAULT (200 \$);**

55-03-2026

**14. Demande de l'école de karaté Thériault (200 \$).**

Le conseiller, monsieur Sébastien Petitclerc se retire.

**ATTENDU QUE** des jeunes de Preissac sont inscrit l'École de Karaté Thériault et que cette dernière est à organiser un voyage en fin d'année pour ses étudiants et qu'elle cherche des sources de financement;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le versement d'un montant de 200.00 \$ à l'École de karaté Thériault.

**15. AMÉNAGEMENT DE LA CASERNE #1 (3 700 \$);**

56-03-2026

**15. Aménagement de la caserne #1 (3 700 \$).**

**ATTENDU QUE** les pompiers, premiers répondants procèdent à l'aménagement d'un espace administratif dans la caserne # 1;

**ATTENDU QUE** l'achat d'un bureau est indispensable pour la caserne # 1;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'achat d'un bureau au montant de 3 700.00 \$

**16. NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE DÉSIGNÉE AUPRÈS DU RÉSEAU BIBLIO ATNQ;**

57-03-2026

**16. Nomination d'une représentante désignée auprès du réseau BIBLIO ATNQ.**

**CONSIDÉRANT QUE** toute municipalité ayant une convention de services avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec (CRSBPATNQ) doit nommer une représentante désignée auprès du CRSBPATNQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne nommée aura la responsabilité de représenter la municipalité auprès de CRSBPATNQ concernant le développement de la bibliothèque de Preissac;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne nommée assurera le lien entre la bibliothèque et la municipalité et vice-versa;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

**QUE** la conseillère, madame Marie-Claude Racine soit nommée comme la représentante désignée de la municipalité de Preissac auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec (CRSBPATNQ).

**17. FORMATION ADMQ TOURNÉ DE ZONE (448,40 \$);**

58-03-2026

**17. Formation ADMQ tourné de zone (448,40 \$).**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer à une formation régionale des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant de 448.40 \$.

**18. RÉSOLUTION D'INTENTION AFIN DE POURSUIVRE L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ-OPTIMISATION DES RESSOURCES ENTRE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE-PHASE 2;**

**59-03-2026**

**18. Résolution d'intention afin de poursuivre l'étude d'opportunité-optimisation des ressources entre service de sécurité incendie-phase 2.**

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire de la MRC est desservi par six services de sécurité incendie chargés d'assurer la protection incendie de la population de la MRC d'Abitibi;

**CONSIDÉRANT QU'**une étude portant sur la réorganisation des services de sécurité incendie a été réalisée en 2014, sans toutefois mener à des changements à ce jour;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2024, les municipalités disposant d'un service de sécurité incendie ont relancé le dossier en raison notamment des défis actuels et à venir en matière de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** ces municipalités se sont positionnées favorablement, par résolution à la réalisation d'une étude d'opportunité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Table des conseillers de comté a autorisé la réalisation d'une étude d'opportunité portant sur l'optimisation des ressources entre les services incendie en novembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** l'étude d'opportunité propose des recommandations préliminaires sur les possibilités de mise en commun sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des municipalités de la MRC d'Abitibi ont confirmé en 2025, par résolution, leur intention de poursuivre la démarche de réflexion de regroupement pour la mise en commun de services en sécurité incendie et autorisée la MRC à déposer la phase 2 du projet au sous-volet Coopération intermunicipale du volet 4 – Coopération et gouvernance du Fonds région et ruralité;

**CONSIDÉRANT QU'**en décembre 2025, la MRC a obtenu du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation la confirmation de l'octroi d'une aide financière maximale de 6 850,00\$ dans le cadre du sous-volet Coopération intermunicipale du volet 4 – Coopération et gouvernance du Fonds régions et ruralité;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

**Que** la municipalité de Preissac confirme son intention de poursuivre la démarche de réflexion par la réalisation de l'étude d'opportunité – Optimisation des ressources entre services de sécurité incendie – phase 2.

**19. MOTION POUR LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE EN BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE;**

**19. Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèque publique.**

**ATTENDU QUE** le manifestement de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

**ATTENDU QUE** la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

**ATTENDU QUE** la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent.

**ATTENDU QUE** la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

**ATTENDU QUE** la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen.

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

**QU'**elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est dans cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

**ATTENDU QUE** le même manifeste que l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

**IL EST PROPOSÉ** qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité de Preissac reconnaisse officiellement :

- A. Les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
- B. L'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,
- C. La nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

## 20. MANDAT POUR ÉVALUATEUR AGRÉÉ

60-03-2026

### 20. Mandat pour évaluateur agréé.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac a fait évaluer ses bâtiments il y a plus de 12 ans et que l'assureur propose d'assumer une réduction de la prime annuelle pour quatre ans, si l'on accepte d'assurer les bâtiments au prix de leurs nouvelles évaluations;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs avec la firme « SPE valeur assurable » de faire une évaluation de tous les bâtiments de la municipalité, ainsi que du contenu de ceux-ci pour un montant de 15 000.00 \$ plus les taxes applicables.

## 21. RENCONTRE DES ÉLUS ET DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE LA MRC AU LE 15 AVRIL;

### 21. Rencontre des élus et des directeurs généraux de la MRC le 15 avril.

Madame la mairesse, Manon Viens fait un rappel aux Élus sur l'activité qui se déroulera le 15 avril prochain.

## 22. ACHAT DE PIÈCES POUR RÉTROCAVEUSE (2 585.58 \$);

61-03-2026

### 22. Achat de pièces pour rétrocaveuse (2 585.58 \$).

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'achat des pièces nécessaire pour la rétrocaveuse au montant de 2 585.58\$.



23. RENCONTRE DU MONDE MUNICIPAL ANNUELLE ORGANISÉE PAR CPAT (CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L’ABITIBI-TÉMISCAMINGUE) À ROUYN-NORANDA LE 7 ET 8 MAI PROCHAIN;

23. Rencontre du monde municipal annuelle organisée par CPAT (conférence des préfets de l’Abitibi-Témiscamingue) à Rouyn-Noranda le 7 et 8 mai prochain.

La mairesse, madame Manon Viens informe les Élus qu’il y aura une activité qui se tiendra à Rouyn-Noranda le 7 et 8 mai prochain, c’est un rendez-vous à ne pas manquer.

24. EMBAUCHE POUR REMPLACEMENT DE L’EMPLOYÉ #185;

62-03-2026

24. Embauche pour remplacement de l’employé # 185.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D’EMBAUCHER madame Éloise Moutou au poste d’agente administrative par intérim pour combler l’absence d’une durée indéterminée de l’employé # 185. Ce poste est de 21 heures /semaine.

25. RÉSOLUTION CONSTITUANT L’ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ ;

63-03-2026

25. Résolution constituant l’organisation municipale de la sécurité.

ATTENDU QUE les municipalités locales sont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres (chapitre S-2.4), les premières autorités responsables de la protection des personnes et des biens sur leur territoire en matière de sécurité civile;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d’origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Preissac reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller, monsieur Sébastien Petitclerc et unanimement résolu :

QU’une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d’assurer la concertation des intervenants;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l’organisation municipale de la sécurité civile et qu’elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

| FONCTION                                                                                 | NOM              |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Coordonnateur municipal de la sécurité civile                                            | Gérard Pétrin    |
| Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut                                  | Nicole Labrecque |
| Responsable de la mission <i>Administration</i>                                          | Nicole Labrecque |
| Responsable substitut de la mission <i>Administration</i>                                | Jenny Villeneuve |
| Responsable de la mission <i>Communication</i>                                           | Élisa Beauregard |
| Responsable substitut de la mission <i>Communication</i>                                 | Chantal Roy      |
| Responsable de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>           | Gilles Prévost   |
| Responsable substitut de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i> | Yan Gosselin     |

|                                                                              |                      |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Responsable de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>           | Jenny Villeneuve     |
| Responsable Substitut de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i> | Jacinthe Corriveau   |
| Responsable de la missions <i>Services techniques</i>                        | Yvan Lachance        |
| Responsable substitut de la mission <i>Service techniques</i>                | Yvan Martin          |
| Responsable de la mission <i>Transport</i>                                   | Claude Ménard        |
| Responsable substitut de la mission <i>Transport</i>                         | Sébastien Petitclerc |
| Responsable <i>Autre mission</i>                                             | Diane Pelletier      |
| Responsable substitut <i>Autre mission</i>                                   | Isabelle Beaulieu    |

26. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : [DIRECTION@PREISSAC.COM](mailto:DIRECTION@PREISSAC.COM);

26. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : [direction@preissac.com](mailto:direction@preissac.com).

Le mairesse, madame Manon Viens répond aux questions suivantes :

- Félicitation pour le déroulement des réunions
- Distribution d’arbres
- Bail au débarcadère
- Frais de conteneurs
- Festi-Neige
- Plan des mesures d’urgence
- Tour cycliste de l’Abitibi
- Caserne : Laquelle est laquelle

27. CLÔTURE ET LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE;

64-03-2026

27. Clôture et levée de l’assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h48.

**N.B.** Les résolutions votées unanimement et majoritairement n’impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

**N B.** Je, Manon Viens, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

MANON VIENS  
MAIRESSE

GÉRARD PÉTRIN  
DIRECTEUR GÉNÉRAL /  
GREFFIER-TRÉSORIER



Procès-verbal d’une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 8 avril 2026 à compter de 20h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse, Manon Viens mesdames les conseillères Marie Claude Racine, Jacinthe Corriveau, Sandra Giasson et Isabelle Beaulieu et monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l’ordre du jour
3. Acceptation de la soumission pour « Étude préliminaire pour le remplacement d’un ponceau-chemin des Pêcheurs »
4. Période de questions
5. Levée de l’assemblée

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.**

**1. Vérification du quorum et ouverture de la session (0).**

*Conformément aux dispositions de l’article 156 du Code municipal, l’avis de convocation a été signifié à tous les élus tel que requis et le quorum est respecté.*

Après avoir constaté le quorum, madame la mairesse, Manon Viens ouvre la réunion. Elle débute à 20 h 30.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

**65-04-2026**

**2. Lecture et adoption de l’ordre du jour.**

Sur proposition de madame la conseillère, Marie-Claude Racine il est résolu unanimement d’adopter l’ordre du jour tel que proposé.

**3. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR “ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LE REMPLACEMENT D’UN PONCEAU-CHEMIN DES PÊCHEURS”;**

**66-04-2026**

**3. Acceptation de la soumission pour « Étude préliminaire pour le remplacement d’un ponceau-chemin des Pêcheurs.**

**CONSIDÉRANT** la séance d’ouverture des soumissions qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2026 dans le cadre de la procédure d’appel d’offres sur invitation ;

**CONSIDÉRANT** qu’une entreprise a déposé une soumission dans les délais requis avant 14h00 le 1<sup>er</sup> avril 2026:

| Nom de l’entreprise | Montant incluant les taxes |
|---------------------|----------------------------|
| CIMA + S.E.N.C      | 125 849.05 \$              |

**CONSIDÉRANT** qu’après une étude et analyse de la soumission, elle s’avère conforme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

**QUE** le conseil attribue le contrat à l'entreprise CIMA+S.E.N.C, le seul soumissionnaire jugé conforme pour le mandat de l'Étude préliminaire pour le remplacement d'un ponceau-chemin des Pêcheurs conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation et la soumission déposée, au montant de **125 849.05 \$** incluant les taxes;

**Que** les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire **# 72-320-03-710**;

**QUE** les dépenses soient financées avec le surplus libre et ensuite réclamé au ministère de la sécurité publique (MSP) en lien avec le décret **# 673-2023**.

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

##### 4. Période de questions.

Il n'y a pas de question.

#### 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

67-04-2026

##### 5. Levée de l'assemblée.

Sur proposition de monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc il est résolu unanimement:

**DE CLORE** l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 21 h 15.

**N.B.** Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

**N B.** Je, Manon Viens, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
**MANON VIENS**  
**MAIRESSE**

\_\_\_\_\_  
**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL /**  
**GREFFIER-TRÉSORIER**

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 14 avril 2026 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents madame la mairesse Manon Viens, mesdames les conseillères Marie-Claude Racine, Jacinthe Corriveau, Isabelle Beaulieu et Sandra Giasson et monsieur le conseiller, David Gervais.

Conseiller absent : Sébastien Petitclerc

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 mars 2026
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 8 avril 2026
6. Comptes à payer du mois (299 958.37 \$)
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres de la Mairesse et du Directeur général
9. Correspondances
10. Liste des travaux de voirie 2026
11. Achat de ponceau (30 590.00 \$)
12. Prix pour grattage des chemins municipaux pour la saison 2026 (69 500.00 \$)
13. Prix pour calcium liquide 35% (0.537 \$)
14. Rassemblement des Élus (7 et 8 mai 2026)
15. Adoption du rapport annuel 2025 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
16. Achat d'équipements de protection individuelle pour le service incendie (budget de 4 000\$)
17. Mandat pour avis juridique (budget de 3 000 \$)
18. Remplacement du défibrillateur au CMAE (2 700 \$)
19. Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle 2025
- 19.1 Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : [directon@preissac.com](mailto:directon@preissac.com))
20. Clôture et levée de l'assemblée 20H40

## 1. MOT DE BIENVENUE (04);

### 1. Mot de bienvenue (04).

Madame la mairesse souhaite la bienvenue au public et mentionne que cette réunion est enregistrée et sera disponible sur le site de la municipalité sur la page d'accueil.

## 2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

### 2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la mairesse, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

## 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

68-04-2026

### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 MARS 2026;

69-04-2026

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 mars 2026.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D’ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 10 mars 2026 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s’il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 8 AVRIL 2026;

70-04-2026

5. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 avril 2026.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D’ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 8 avril 2026 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s’il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

71-04-2026

6. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame, Jacinthe Corriveau et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2600053 à C2600076. La séquence des chèques en ligne de L2600027 à L2600037. La séquence des paiements directs ACP de P2600120 à P2600179.

|                                        |                      |
|----------------------------------------|----------------------|
| Total des factures                     | 17 127,93 \$         |
| Total des chèques en ligne             | 69 994,22 \$         |
| Total des paiements directs ACP        | 167 834,88 \$        |
| Total des salaires                     | 45 001,34 \$         |
| <b>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</b> | <b>299 958,37 \$</b> |

Je soussigné, certifie par les présentes qu’il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 14 avril 2026.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

La mairesse, madame Manon Viens dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DE LA MAIRESSE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres de la Mairesse et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

9. CORRESPONDANCES;

9. Correspondances.

La conseillère, madame Sandra Giasson fait la lecture d’une lettre reçue à la municipalité de Preissac :

- Demande d’appui au mouvement communautaire « À BOUTTE »

10. LISTE DES TRAVAUX DE VOIRIE 2026;

10. Liste des travaux de voirie 2026.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin présente la liste des travaux de voirie avec l’estimé qui seront fait cet été et susceptibles d’avoir une aide financière dans le programme PAVL, volet discrétionnaire de la Députée, madame Suzanne Blais.

Travaux de voirie 2026

| NOM DU CHEMIN     | NOMBRE DE PONCEAU      | MÈTRES LINÉAIRES DE FOSSÉ       | PRIX       |
|-------------------|------------------------|---------------------------------|------------|
| Avenue Principale | 1 ponceau (10 000 \$)  | 120 mètres de fossé et asphalte | 35 000\$   |
| Du Cap            | 1 ponceau (2 000 \$)   | 100 mètres de fossé et asphalte | 20 000 \$  |
| Vautrin           | 5 ponceaux (16 000 \$) | 500 mètres                      | 30 000 \$  |
| Sous-total        | 28 000.00 \$           |                                 | 85 000 \$  |
| Total des travaux |                        |                                 | 113 000 \$ |

11. ACHAT DE PONCEAUX (30 599.76 \$);

72-04-2026

11. Achat de ponceaux (30 599.76 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

D’AUTORISER l’achat de ponceaux au montant de 30 599.76 \$.

12. PRIX POUR GRATAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX POUR LA SAISON 2026 ;

73-04-2026

12. Prix pour grattage des chemin municipaux pour la saison 2026.

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, a fait une invitation à soumissionner à deux entreprises et le résultat est le suivant;

| Entreprise        | Montant incluant les taxes |
|-------------------|----------------------------|
| Béton Fortin Inc. | 69 449.66 \$               |
| Drolet équipement | 74 058.18 \$               |

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

D’ACCEPTER le prix de « Béton Fortin Inc. » pour faire l’entretien estival des chemins municipaux tel que décrit dans le devis de soumission au montant de 69 449.66 \$ incluant les taxes.

**13. PRIX POUR CALCIUM LIQUIDE 35% (0.537 \$);**

**74-04-2026**

**13. Prix pour calcium liquide 35% (0.537 \$).**

**ATTENDU QUE** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a demandé une proposition pour l'achat de calcium liquide 35% (environ 120,000 litres) avec épandage;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de RM Entreprises pour la fourniture et l'épandage de 120,000 litres de calcium liquides 35% pour un montant de 0.537 \$ du litre plus les taxes applicables.

**14. RASSEMBLEMENT DES ÉLUS (7 ET 8 MAI 2026);**

**75-04-2026**

**14. Rassemblement des Élus (7 et 8 mai 2026).**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** les Élus et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer au rassemblement des élus qui se tiendra le 7 et 8 mai 2026 dans la MRC de Rouyn-Noranda. La municipalité de Preissac défrayer les coûts de transport, de repas et d'hébergement selon la politique en vigueur.

**15. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2025 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE;**

**76-04-2026**

**15. Adoption du rapport annuel 2025 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.**

**ATTENDU QUE** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 19 février 2025;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2025 et ce tel que requis selon l'action numéro 40 du schéma en vigueur à la MRC;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de Preissac adopte le rapport annuel 2025 tel que présenté.

**16. ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LE SERVICE INCENDIE (BUDGET DE 4 000 \$);**

**77-04-2026**

**16. Achat d'équipement de protection individuelle pour le service incendie (budget de 4 000 \$).**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'achat d'équipements de protection individuelle (bottes, gants, casques, etc.) pour le service incendie pour un montant prévu au budget 2026 de 4 000 \$.

**17. MANDAT POUR AVIS JURIDIQUE (BUDGET DE 3 000 \$);**

**78-04-2026**

**17. Mandat pour avis juridique (budget de 3 000 \$).**

**ATTENDU QUE** la vente éventuelle de l'église devrait se faire incessamment et que la municipalité de Preissac sera ciblée pour supporter le nouvel acquéreur ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :



**DE MANDATER** la firme CAIN LAMARRE SENC pour produire un avis juridique sur ce sujet pour un budget de 3 000 \$.

**18. REMPLACEMENT DU DÉFIBRILLATEUR AU CMAE (2 700 \$);**

79-04-2026

**18. Remplacement du défibrillateur au CMAE.**

**ATTENDU QUE** le défibrillateur situé au CMAE actuel est périmé et qu'il doit être remplacé;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'achat d'un nouveau défibrillateur pour un montant de 2 700 \$.

**19. DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2025;**

**19. Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle 2025.**

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil le rapport sur la gestion contractuelle 2025 et informe les citoyens présents qu'il est disponible via le site web, sous l'onglet « Informations financières ».

**20. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : [DIRECTION@PREISSAC.COM](mailto:DIRECTION@PREISSAC.COM);**

**20. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : [direction@preissac.com](mailto:direction@preissac.com).**

La Mairesse répond aux questions suivantes :

- Recensement des chiens et chats
- Avis publics
- Station de lavage
- Stationnement Flamingo
- Responsables des dossiers
- Bilan des activités
- Coût des sentiers
- Rapport final des activités
- Dépenses versus revenus

**21. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

80-04-2026

**21. Clôture et levée de l'assemblée.**

Unanimement résolu :

**DE CLORE** la session. Il est 20h52.

**N.B.** Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

**N B.** Je, Manon Viens, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
**MANON VIENS**  
**MAIRESSE**

\_\_\_\_\_  
**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL /**

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 12 mai 2026 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Manon Viens, mesdames les conseillères, Marie-Claude Racine, Jacinthe Corriveau, Sandra Giasson et messieurs les conseillers Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Conseillère absente : Madame la conseillère, Isabelle Beaulieu

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 avril 2026
5. Comptes à payer du mois (219 557.20 \$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres de la Mairesse et du Directeur général
8. Correspondances
9. Présentation et dépôt du rapport financier 2025
10. Proposition pour la vérification comptable pour 2026 (13 285.00 \$)
11. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)-Volet entretien du réseau local
12. Dérogation mineure au 92, chemin des Peupliers
13. Proposition pour les travaux de voirie 2026 (52 888.64 \$)
14. Achat de deux compteurs d'eau avec lecture cellulaire ((5 987.90 \$)
15. Renouvellement des assurances générales (73 565 \$)
16. Renouvellement des assurances maritime (2 450 \$)
17. Achat de 6 pneus pour camion (2 900 \$)
18. Achat de batteries rechargeables pour lanterne sur les bouées (373.27 \$)
19. Location d'un emplacement pour la station de lavage (4 000 \$)
20. Distribution d'arbres et de compost ce samedi 16 mai au 6, rue des Rapides
21. Révision nécessaire du projet sur les pratiques agroenvironnementales
22. Suivi du dossier sur le ruisseau Sigouin
23. Avis de motion et présentation du projet de règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité de Preissac
24. Embauche d'une personne contractuelle pour remplacement et mandat pour réaliser l'inventaire des installations septiques sur le territoire de la municipalité de Preissac
25. Proposition pour entretien paysagé pour la saison 2026 (10 025.82 \$)
26. Engagement de modifier le zonage du bâtiment de l'église et cession d'une partie du terrain adjacent
27. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : [direction@preissac.com](mailto:direction@preissac.com))
28. Clôture et levée de l'assemblée 20H47

#### 1. MOT DE BIENVENUE (6);

#### 2. Mot de bienvenue (6).

Madame la mairesse souhaite la bienvenue au public et informe que la réunion est enregistrée et sera disponible sur le site internet de la municipalité.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la mairesse, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

82-05-2026

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2026;

83-05-2026

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 avril 2026.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 14 avril 2026 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

84-05-2026

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par Madame la mairesse, Manon Viens, la conseillère, Madame Jacinthe Corriveau et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame, la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2600077 à C2600093. La séquence des chèques en ligne de L2600038 à L2600045. La séquence des paiements directs ACP de P2600180 à P2600229.

|                                        |                      |
|----------------------------------------|----------------------|
| Total des factures                     | 41 492,16 \$         |
| Total des chèques en ligne             | 5 155.58 \$          |
| Total des paiements directs ACP        | 123 199,71 \$        |
| Total des salaires                     | 49 709,75 \$         |
| <b>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</b> | <b>219 557,20 \$</b> |

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 12 mai 2026.

Gérard Pétrin, directeur général

6. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2025;

6. Présentation et dépôt du rapport financier 2025.

Madame Manon Labrecque représentante de « Daniel Tétreault CPA Inc. » présente le rapport financier 2025 au conseil et aux citoyens présents. Elle explique le rapport et répond aux questions des citoyens.

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

La mairesse, madame Manon Viens dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

## **8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;**

### **8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.**

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

## **9. CORRESPONDANCES;**

### **9. Correspondances.**

La mairesse, madame Manon Viens fait la lecture des lettres et demandes reçues à la municipalité de Preissac :

- Demande d'une personne aînée pour entretien de sa propriété
- Lettre MTQ au sujet du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) qui accorde une aide 84 188 \$ à la municipalité pour l'année 2026.
- Porte ouverte sur notre forêt
- Réponse de la minière La Ronde pour de l'aide à l'entretien paysager

## **10. PROPOSITION POUR LA VÉRIFICATION COMPTABLE POUR 2025 (13 285.00 \$);**

**85-05-2026**

### **10. Proposition pour la vérification comptable pour 2025 (13 285.00 \$).**

**ATTENDU QUE** le conseil doit nommer un vérificateur externe ;

**ATTENDU QUE** Daniel Tétreault CPA Inc. a présenté une offre de services pour l'audit des états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2026 incluant l'entrée des données sur PERFORM pour la préparation budgétaire et de la TECQ ainsi que la préparation d'extraits du rapport et la présentation des états financiers ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de Daniel Tétreault CPA Inc. pour la vérification comptable de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026 au montant de 13 285.00 \$ plus taxes applicables.

## **11. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)-VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL;**

**86-05-2026**

### **11. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)-Volet entretien du réseau local.**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 79 778,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de Preissac informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

## **12. DÉROGATION MINEURE AU 92, CHEMIN DES PEUPLIERS;**

**87-05-2026**

### **12. Dérogation mineure au 92, chemin des Peupliers.**

**ATTENDU QU'**en date du 1er avril 2026, monsieur Michel Cossette et madame Valérie Cossette ont produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 92, chemin des Peupliers, à Preissac, sur le lot 4 591 978 Cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** cette demande de dérogation mineure consiste à permettre la régularisation de la marge arrière pour le bâtiment principal, la norme étant de 15 mètres pour la distance du bâtiment en rapport avec 11.47 mètres actuellement et régulariser un poteau de la galerie suspendue en bande riveraine;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

**D’ACCEPTER** la demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 239-2014, produite par monsieur Michel Cossette et madame Valérie Cossette.

|                                                        |                |
|--------------------------------------------------------|----------------|
| Réception de la demande                                | 1er avril 2026 |
| Publication sur le site internet et journal l’alliance | 15 avril 2026  |
| Rencontre du comité consultatif d’urbanisme            | 8 avril 2026   |
| Acceptation du conseil municipal # 52-03-2026          | 12 mai 2026    |

**13. SOUMISSION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2026 (52 888.64 \$);**

88-05-2026

**13. Soumission pour les travaux de voirie 2026 (52 888.64 \$).**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

**D’ACCEPTER** la soumission de « Excavation DGM Inc. » pour réaliser les travaux de voirie tel que décrit dans l’appel d’offres, pour un montant de 52 888.64 \$ incluant les taxes.

**14. ACHAT DE DEUX COMPTEURS D’EAU AVEC LECTURE CELLULAIRE (5 987.90 \$);**

89-05-2026

**14. Achat de deux compteurs d’eau avec lecture cellulaire (5 987.90 \$).**

La conseillère, madame Sandra Giasson se retire.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

**D’ACCEPTER** la proposition de « Compteur d’eau du Québec » pour la fourniture de deux compteurs d’eau avec lecture cellulaire pour un montant de 5 987.90 \$.

NB : Il est important de mentionner que l’installation n’est pas incluse.

**15. RENOUELEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES (73 565 \$);**

90-05-2026

**15. Renouvellement des assurances générales (73 565 \$).**

**ATTENDU QUE** le renouvellement des assurances générales est prévu pour le 12 juin 2026;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

**DE RENOUELER** les assurances générales de la municipalité de Preissac avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour le montant de 73 565 \$ pour la prochaine année.

**16. RENOUELEMENT DES ASSURANCES MARITIME (2 450 \$);**

91-05-2026

**16. Renouvellement des assurances maritime (2 450 \$).**

**ATTENDU QUE** le renouvellement des assurances maritimes est prévu pour le 30 mai 2026;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

**DE RENOUELER** les assurances maritimes de la municipalité de Preissac pour le montant de 2 450 \$ pour la prochaine année.

**17. ACHAT DE 6 PNEUS POUR CAMION (2 900 \$);**

92-05-2026

**17. Achat de 6 pneus pour camion (2 900 \$).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « GBM » pour la fourniture de six pneus pour le camion GMC au montant de 2 900 \$.

**18. ACHAT DE BATTERIES RECHARGEABLES POUR LANTERNES SUR LES BOUÉES (373.27 \$);**

93-05-2026

**18. Achat de batteries rechargeables pour lanternes sur les bouées (373.27 \$).**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Nordak Marine » pour la fourniture de batterie rechargeables pour les lanternes sur les bouées au montant de 373.27 \$.

**19. LOCATION D'UN EMPLACEMENT POUR LA STATION DE LAVAGE (4 000 \$);**

94-05-2026

**19. Location d'un emplacement pour la station de lavage (4 000 \$).**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de monsieur Yan Marceau de louer le stationnement pour installer la station de lavage et permettre des espaces de stationnement pour les utilisateurs du débarcadère Tancred pour quatre mois au montant de 4 000 \$.

**20. DISTRIBUTION D'ARBRES ET DE COMPOST CE SAMEDI 16 MAI AU 6, RUE DES RAPIDES;**

**20. Distribution d'arbres et de compost le samedi 16 mai au 6, rue des Rapides.**

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe les citoyens présents qu'il y aura distribution d'arbres et de compost, samedi le 16 mai au 6, rue des Rapides à compter de 9h00.

**21. RÉVISION NÉCESSAIRE DU PROJET SUR LES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES;**

95-05-2026

**21. Révision nécessaire du projet sur les pratiques agroenvironnementales.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement du territoire est une responsabilité politique partagée entre différents paliers décisionnels, notamment le milieu municipal qui y joue un rôle prépondérant;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des MRC sont en train d'élaborer des plans climat et de réviser leurs planifications territoriales afin de se conformer aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), en vigueur depuis 2024, et d'assurer la résilience de leur communauté face aux défis que posent les changements climatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** ces orientations prévoient notamment que les MRC doivent assurer la protection, la disponibilité et la qualité de l'eau, la conservation des milieux naturels, le maintien du couvert forestier pour assurer la connectivité écologique et la protection de la biodiversité, mais également le développement des activités agricoles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales, visant à remplacer le règlement sur les exploitations agricoles, a été élaboré sans consultation des représentants municipaux ni pris en compte du processus d'aménagement du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement est incohérent avec l'orientation 2 des OGAT qui vise à assurer la conservation des écosystèmes et miser sur une gestion durable et intégrée des ressources en eau;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement entraînerait la conversion d'importantes superficies de couvert forestier en superficies agricoles, sans encadrement adéquat ni pris en compte des

particularités territoriales, et que cette décision est contraire à la volonté du gouvernement exprimée (attente 2.2.2 des OGAT) de limiter la fragmentation du couvert forestier;

**CONSIDÉRANT QUE** par l'introduction du principe de préséance, ce règlement aurait pour effet de retirer aux MRC et aux municipalités le pouvoir de réglementer les bandes riveraines en milieu agricole afin de protéger l'eau des lacs et des cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** la perte de ce pouvoir d'intervention aura pour effet d'entraîner des reculs environnementaux importants et immédiats dans plusieurs territoires et de mettre en péril les efforts et des investissements effectués pour améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** dans plusieurs municipalités, la majorité des cours d'eau en zone agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** la levée du moratoire peut favoriser le développement de nouvelles activités agricoles et la vitalité de communautés dans la mesure où l'ouverture de nouvelles superficies à la culture se fait dans le respect de la réglementation municipale et des planifications régionales;

**CONSIDÉRANT** la nécessité que toute nouvelle mise en culture assure la préservation des ressources des ressources en eau, la protection de l'environnement et de la biodiversité et s'inscrive dans les démarches d'adaptation aux changements climatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la levée du moratoire sur la mise en culture de nouvelles parcelles telle que proposée au projet de règlement, pourrait accentuer les enjeux d'approvisionnement en eau observés dans plusieurs régions, avec des conséquences importantes sur plusieurs secteurs économiques, dont l'agriculture;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement aura également pour effet de freiner la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques, dont leur arrimage avec les schémas d'aménagement est une exigence de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (chapitre C-6.2);

**CONSIDÉRANT QUE** les nombreux enjeux soulevés par le milieu municipal, dont la Fédération québécoise des municipalités, en regard de la proposition réglementaire, particulièrement sur les articles 7, 51 à 54, 104 à 106;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats positifs obtenus dans plusieurs municipalités et MRC en matière d'implantation de bandes riveraines, de protection des milieux humides et d'amélioration significative de la qualité de l'eau ont tous en commun un travail concerté avec les agriculteurs qui s'inscrit dans une vision durable de l'aménagement de nos territoires;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre réglementaire modernisé de gestion des milieux hydriques, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2026, le gouvernement a reconfirmé l'importance de permettre aux municipalités de déterminer des rives élargies, et que cette volonté se traduit également dans l'invitation qu'il adresse aux MRC via les OGAT (attente 2.2.2) de prévoir des moyens de protection supplémentaires pour des rives élargies;

**CONSIDÉRANT QUE** l'importance d'avoir une approche concertée et adaptée aux réalités du territoire qui sont diverses;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

**DE DEMANDER** à la ministre de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs, Mme Pascale Déry, de suspendre le processus d'adoption de ce règlement afin de le réviser significativement en associant cette fois-ci le milieu municipal au processus;

Plus précisément :

- De renoncer à la préséance de ce règlement sur toute réglementation municipale qui vise une protection accrue de l'environnement, particulièrement de nos ressources en eau (article 7, 104 à 106);
- De lier l'augmentation des superficies en culture au processus d'aménagement du territoire et au respect des planifications territoriales, lesquelles sont élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs du milieu (article 52 à 54);

**DE TRANSMETTRE** également copie de cette résolution à la première ministre du Québec, au ministre de l'Agriculture, des pêcheries et l'alimentation, au ministre des Affaires municipales, à la députée de notre circonscription, au ministre de l'Environnement et à la fédération québécoise des municipalités.

## **22. SUIVI DU DOSSIER DU PONCEAU SUR LE RUISSEAU SIGOUIN;**

### **22. Suivi du dossier du ponceau sur le ruisseau Sigouin.**

Madame la mairesse, Manon Viens fait un suivi de la rencontre de démarrage qui a eu lieu le 16 avril à Preissac. La firme a présenté son plan de travail ainsi que ses échéanciers. Le rapport final devrait être livré au plus tard le 10 juillet 2026.

## **23. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTAION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;**

**96-05-2026**

### **23. Avis de motion et présentation du projet de règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité de Preissac.**

La conseillère, madame Sandra Giasson dépose l'avis de motion et présente le projet de règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité de Preissac.

## **24. EMBAUCHE D'UNE PERSONNE CONTRACTUELLE POUR REMPLACEMENT ET MANDAT POUR RÉALISER L'INVENTAIRE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;**

**97-05-2026**

### **24. Embauche d'une personne contractuelle pour remplacement et mandat pour réaliser l'inventaire des installations septiques sur le territoire de la municipalité de Preissac.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac doit réaliser un inventaire des installations septiques sur son territoire;

**ATTENDU QUE** l'employée assignée à cette tâche est absente pour une durée indéterminée;

**ATTENDU QUE** monsieur Gérémy Giasson serait disponible pour faire une partie de ce remplacement et pourrait s'occuper du mandat de réaliser l'inventaire septique que la municipalité de Preissac a besoin;

**ATTENDU QUE** les frais de salaire seront remboursés par l'entremise du programme TECQ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

**DE PROCÉDER** à l'embauche de monsieur Gérémy Giasson à titre contractuelle en remplacement d'une employée et aussi pour réaliser le mandat de produire un inventaire des installations septiques sur le territoire de la municipalité de Preissac, aux conditions salariales tel que discuté lors de la rencontre de travail.



**25. PROPOSITION POUR ENTRETIEN PAYSAGER POUR LA SAISON 2026 (10 025.82 \$);**

**25. Proposition pour entretien paysager pour la saison 2026 (10 025.82 \$).**

Ce point n'a pas obtenu de proposeur et est donc rejeté.

**26. ENGAGEMENT DE MODIFIER LE ZONAGE DU BÂTIMENT DE L'ÉGLISE ET CESSIION D'UNE PARTIE DE TERRAIN ADJACENT;**

**98-05-2026**

**26. Engagement de modifier le zonage du bâtiment de l'église et cession d'une partie de terrain adjacent.**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande d'appui sur un projet de réaménagement du bâtiment de l'église pour en faire des espaces locatifs;

**ATTENDU QUE** le conseil est conscient des défis d'un tel projet;

**ATTENDU QU'**une modification du zonage sera nécessaire pour permettre un tel projet;

**ATTENDU QUE** la dimension du terrain sur lequel se trouve le bâtiment n'est pas adéquatement propice à l'installation d'un système septique conforme aux normes en vigueur;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité s'engage à modifier son règlement de zonage et aussi de céder une partie du terrain adjacent à celui du bâtiment de l'église pour permettre l'installation d'équipements septiques.

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à rédiger une lettre d'intention et d'engagement de la part de la municipalité de Preissac en lien avec ce projet et de la transmettre au promoteur.

**27. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : [DIRECTION@PREISSAC.COM](mailto:DIRECTION@PREISSAC.COM);**

**27. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : [direction@preissac.com](mailto:direction@preissac.com)).**

La mairesse répond aux questions suivantes :

- Discussion sur l'arborescence du site internet
- Dérogation mineure
- Compteurs d'eau
- Regroupement des services
- Travaux voirie 2026
- Inscription au logiciel « CANVA »
- Ponceau Sigouin
- Abonnement mensuel de musique « SPOTIFY »
- Circonflexe, prêt d'articles de loisirs (ballon, raquettes, gants, etc.)

**28. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

**99-05-2026**

**28. Clôture et levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

**DE CLORE** la session. Il est 20h47.

**N.B.** Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote de la mairesse à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

**N B.** Je, Manon Viens, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
**MANON VIENS**  
**MAIRESSE**

\_\_\_\_\_  
**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL /**  
**GREFFIER-TRÉSORIER**

\_\_\_\_\_

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 9 juin 2026 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse, Manon Viens, mesdames les conseillères Marie-Claude Racine, Sandra Giasson, Jacinthe Corriveau et Isabelle Beaulieu et messieurs les conseillers David Gervais et Sébastien Petitclerc.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue (10)
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 mai 2026
5. Comptes à payer du mois (322 376.89 \$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres de la Mairesse et du Directeur général
8. Correspondances
9. Adoption du règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité de Preissac
10. Présentation des faits saillants 2025
11. Dépôt du rapport budgétaire au 30 avril 2026
12. Suivi dossier « Abat poussière »
13. Suivi dossier « Ponceau Sigouin »
14. Suivi dossier « Inventaire des installations septiques »
15. Proposition d'achat de pneus pour le véhicule Rogue (831 \$)
16. Budget pour activité « Fête du village » du 20 juin (1 000 \$)
17. Résolution pour demande d'aide financière au Fond local d'initiative communautaire à la MRC (FLIC)
18. Réparation et entretien du camion F 550 (12 500 \$)
19. Investissement à financer pour centre communautaire (388 967 \$)
20. Résolution d'appui-Demande de modification du guide programme d'aide financière à la voirie locale 2025-2027 concernant le volet-redressement
21. Résolution pour subvention au journal l'Alliance (5 000 \$ et 600 \$/parution)
22. Horaire du bureau pour les congés du 24 juin et le 1<sup>er</sup> juillet
23. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : [directon@preissac.com](mailto:directon@preissac.com))
24. Clôture et levée de l'assemblée

## **1. MOT DE BIENVENUE (10);**

### **1. Mot de bienvenue (10).**

Madame la Mairesse souhaite la bienvenue au public.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;**

### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session.**

Après vérification et confirmation du quorum, madame la Mairesse, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

100-06-2026

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 12 MAI 2026;**

101-06-2026

**4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 mai 2026.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la session régulière du 12 mai 2026 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

**5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;**

102-06-2026

**5. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Jacinthe Corriveau et monsieur Gérard Pétrin.

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

**DE PAYER** les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques **C2500193 à C2500212. La séquence des chèques en ligne de L2500052 à L2500062. La séquence des paiements directs ACP de P2500119 à P2500160.**

|                                               |                      |
|-----------------------------------------------|----------------------|
| Total des factures                            | 33 565,25 \$         |
| Total des chèques en ligne                    | 162 346,83 \$        |
| Total des paiements directs ACP               | 76 341.75 \$         |
| Total des salaires                            | 50 123.06 \$         |
| <b><u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u></b> | <b>322 376.89 \$</b> |

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 9 juin 2026.

\_\_\_\_\_  
Gérard Pétrin, directeur général

**6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;**

**6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.**

La mairesse, madame Manon Viens, dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

**7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;**

**7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.**

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

**8. CORRESPONDANCES;**

**8. Correspondances.**

Il n'y pas de correspondance ce mois-ci.

**9. ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;**

103-06-2026

**9. Adoption du règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité de Preissac.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement portant le numéro **302-2026** intitulé : ***Règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité de Preissac.***

- Avis de motion : 12 mai 2026
- Présentation du projet de règlement : 12 mai 2026
- Adoption du règlement : 9 juin 2026
- Publication du règlement : 15 juin 2026
- Entrée en vigueur : 15 juin 2026

**10. PRÉSENTATION DES FAITS SAILLANTS 2025;**

**10. Présentation des faits saillants 2025.**

La mairesse, madame Manon Viens, fait la lecture des faits saillant de 2025 tel que requis par le Code municipal, conformément à l’article 176.2.2.

**11. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 AVRIL 2026;**

**11. Dépôt du rapport budgétaire au 30 avril 2026.**

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil l’état des résultats au 30 avril 2026 tel que prescrit par le Code municipal (CM).

**12. SUIVI DOSSIER “ABAT POUSSIÈRE”;**

**12. Suivi dossier « Abat poussière ».**

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait un suivi sur les dates prévues, soit le 16 et 18 juin prochain pour l’épandage d’abat poussière et informe aussi les gens présents sur la possibilité de modification des dates en fonction des précipitations attendues la semaine prévue de l’épandage.

**13. SUIVI DOSSIER “PONCEAU SIGOUIN”;**

**13. Suivi dossier « Ponceau Sigouin ».**

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait un suivi sur l’avancement sur le dossier du ponceau Sigouin, en mentionnant que le rapport préliminaire devrait être déposé d’ici un mois.

**14. SUIVI DOSSIER “INVENTAIRE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES”;**

**14. Suivi dossier » Inventaire des installations septiques ».**

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait un suivi sur l’avancement sur le dossier sur l’inventaire des installations septiques en mentionnant que 16 lettres ont été envoyées aux propriétaires de l’avenue du Lac.

**15. PROPOSITION POUR ACHAT DE PNEUS POUR LE VÉHICULE ROGUE (831 \$);**

**104-06-2026**

**15. Proposition pour achat de pneus pour le véhicule rogue (831 \$).**

**ATTENDU QUE** le véhicule Rogue a besoin de quatre pneus d’été;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

**D’AUTORISER** l’achat de quatre pneus au montant de 831.00 \$.

**16. BUDGET POUR ACTIVITÉ “FÊTE AU VILLAGE” DU 20 JUIN 2026 (1 000 \$);**

**105-06-2026**

**16. Budget pour activité « Fête au village » du 20 juin 2026 (1 000 \$).**

**ATTENDU QUE** l’Agente de développement par intérim organise une activité « Fête au village » pour les enfants, nouveaux arrivants et citoyens de Preissac, le tout totalement gratuit;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par le conseiller, monsieur David Gervais et résolu unanimement :

**D’ACORDER** un budget de 1 000.00 \$ pour l’activité « Fête au village ».

**17. RÉSOLUTION POUR DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU FOND LOCAL D’INITIATIVE COMMUNAUTAIRE DE LA MRC (FLIC);**

106-06-2026

**17. Résolution pour demande d’aide financière au Fond local d’initiative communautaire de la MRC (FLIC).**

**ATTENDU QUE** l’agente de développement travaille à l’organisation d’une Fête Estivale pour tous;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

**D’AUTORISER** l’agente de développement par intérim, madame Chantal Roy à déposer une demande d’aide financière au « FLIC ».

**18. RÉPARATION ET ENTRETIEN DU CAMION F-550;**

107-06-2026

**18. Réparation et entretien du camion F550 (12 500.00 \$).**

**ATTENDU QUE** le camion F-550 a besoin de réparation et d’entretien et que L’entreprise « Hardy-Ringuette » a fait une soumission pour les travaux à effectuer;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

**D’AUTORISER** la réparation et l’entretien du camion F-550 au montant de 12 500.00 \$ plus les taxes applicables.

**19. INVESTISSEMENT À FINANCER POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE (388 967 \$);**

108-06-2026

**19. Investissement à financer pour le centre communautaire (388 967 \$).**

**ATTENDU QUE** le mode financement d’une partie des investissements réalisés antérieurement pour le centre communautaire reste à confirmer;

**ATTENDU QU’il s’agit** de dépenses déjà payées pour lesquelles une confirmation est nécessaire afin de procéder à l’écriture comptable;

**ATTENDU QUE** l’aide financière du Gouvernement du Québec via le programme RÉCIM a été établie et confirmée en décembre dernier;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement de financer la somme de 388 967 \$ avec le surplus libre.

**20. RÉSOLUTION D’APPUI-DEMANDE DE MODIFICATION DU GUIDE PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2025-2027 CONCERNANT LE VOLET REDRESSEMENT;**

109-06-2026

**20. Résolution d’appui-Demande de modification du guide programme d’aide à la voirie local 2025-2027 concernant le volet redressement.**

**ATTENDU QUE** le Guide relatif aux modalités d’application du Programme d’aide à la voirie locale – Volet Redressement 2021-2024 prévoyait que les projets visant le pavage (l’asphaltage) de routes gravelées étaient admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** le nouveau Guide relatif aux modalités d’application du Programme d’aide à la voirie locale – Volet Redressement 2025-2027 précise désormais que les projets visant le pavage (l’asphaltage) de routes gravelées ne sont plus admissibles;

**ATTENDU QUE** le pavage de chemins en gravier contribue notamment à améliorer la qualité de vie des citoyens par la réduction de la poussière, à accroître la sécurité routière ainsi qu’à améliorer la stabilité et l’adhérence de la chaussée;

**ATTENDU QUE** le pavage permet également de réduire certains coûts d’entretien récurrents liés notamment au nivelage, à l’ajout de gravier, à la réparation des nids-de-poule et à la gestion du drainage;

**ATTENDU QUE** les municipalités rurales doivent pouvoir adapter leurs interventions aux réalités de leur territoire, notamment en fonction des conditions climatiques, du type de sol et de l’achalandage des routes;

**ATTENDU QUE** cette modification du programme entraîne un impact financier et opérationnel important pour plusieurs municipalités du Québec;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Preissac demande au gouvernement du Québec ainsi qu’au ministère des Transports et de la Mobilité durable de modifier le Guide du Programme d’aide à la voirie locale – Volet Redressement 2025-2027 afin de permettre à nouveau l’admissibilité des travaux de pavage sur des routes gravelées;

**QUE** le conseil municipal sollicite l’appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l’Union des municipalités du Québec (UMQ), de la MRC d’Abitibi ainsi que des municipalités du Québec afin de soutenir cette demande;

**QU’**une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports et de la Mobilité durable, à la FQM, à l’UMQ, à la MRC d’Abitibi, au député provincial de la circonscription ainsi qu’aux municipalités de la région.

**21. RÉSOLUTION POUR SUBVENTION AU JOURNAL L’ALLIANCE (5 000 \$ ET 600 \$/PARUTION);**

**110-06-2026**

**18. Résolution pour subvention au Journal l’Alliance (5 000 \$ et 600 \$/parution).**

**ATTENDU QUE** la subvention accordée au journal l’Alliance était pour la période se terminant au mois de juin;

**ATTENDU QU’il** était convenu de revoir la possibilité de reconduire la subvention de 5 000.00 \$ pour la période de septembre à décembre 2026, ainsi que le montant de 600 \$ par parution;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

**D’ACCORDER** une subvention de 5 000.00 \$, ainsi qu’un montant de 600 \$ par parution.

**22. HORAIRE DU BUREAU POUR LES CONGÉS DU 24 JUIN ET LE 1<sup>ER</sup> JUILLET**

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe les citoyens présents au sujet des dates de congés fériés prévus pour les mois de juin et juillet.

**23. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L’ADRESSE SUIVANTE : [DIRECTION@PREISSAC.COM](mailto:DIRECTION@PREISSAC.COM);**

**23. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l’adresse suivante : [direction@preissac.com](mailto:direction@preissac.com).**

La mairesse, madame Manon Viens répond aux questions suivantes des citoyens:

- Le point 20 de l’ordre du jour
- Asphalte-Pêcheurs
- Bâtiments patrimoniaux
- Pancarte handicapée
- Dossier des Élus
- Remerciement du Journal « Alliance »
- Abat poussière
- Avenir de l’église
- Œuvre d’art
- Assurances maritimes

- Faits saillants
- Liste des comptes à payer
- Ponceau Sigouin
- Distribution fichier Excel
- Fleurons

**24. CLÔTURE ET LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE;**

111-06-2026

24.Clôture et levée de l’assemblée.

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Giasson et résolu unanimement :

**DE CLORE** la session. Il est 20h38.

**N.B.** Les résolutions votées unanimement et majoritairement n’impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

**N B.** Je, Manon Viens, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
**MANON VIENS**  
**MAIRESSE**

\_\_\_\_\_  
**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL /**